

COMMUNE DE SAINT LEONARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

Légalement convoqué à 20 h en la Mairie de Saint Léonard sous la présidence de Bernard Malandain, Maire

Etaient présents : Bernard Malandain, Maire,

Bernard Hoguet, Denis Hervieux, Jean- Paul Le Calvez, Marylise Degrémont, Adjointes au Maire
Bernadette Malandain, Josiane Valois, Daniel Cavelier, Josselin Dubocage, Pierre Goubert, Claude Laperdrix, Alain Leber (arrivé à la 5^{ème} question), Serge Lecrosnier, Lucien Levasseur, Pierre Malandain, Jean- Alain Planeix, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Elvira Hache, François Daudruy,

Etait non excusé : François Dutot.

Assistait également : Angélique Verroust, Secrétaire de mairie

Le compte rendu de séance est assuré par Denis Hervieux.

1° Compte administratif 2012

Présenté par Pierre Goubert, le compte administratif 2012 dégage un résultat cumulé positif de 517.772,86 €. Ce bon exercice assure un excédent de fonctionnement de 695.728,26 €.

Adopté à l'unanimité.

2° Compte de gestion 2012

Denis Hervieux commente le compte de gestion 2012 qui est certifié conforme sans observation, ni réserve.

Adopté à l'unanimité

3° Affectation du résultat

Le résultat à affecter en fonctionnement est de 695.728,26 € diminué du besoin de financement en investissement de 177.955,40 € soit un solde reporté de 517.772.86 €.

Adopté à l'unanimité

4° Indemnités pour le personnel

L'enveloppe totale votée est de 29.000 € contre 28.000 en 2012 soit pour les I .A.T. la somme de 15.390.96 versée par 1/12^{ème} chaque mois et pour les I.E.M.P un montant de 13.609,04 versé par moitié en juin et en novembre aux 16 agents titulaires.

Adopté à l'unanimité

5° Indemnités aux Agriculteurs ayant participé au déneigement

Une aide des Agriculteurs de la commune a été apportée à l'équipe technique de la Commune pour le déneigement sur demande du Maire au titre de la police de circulation.

Accord sur un tarif uniforme de 50 € ht de l'heure pour un total d'environ 80 heures effectuées.

Adopté à l'unanimité

6° Subventions aux associations

Le total de la liste arrêtée en commission Jeunesse et Sports est d'un montant de 25.577,95 €. Une provision pour voyages scolaires, centres aérés ou autre besoin nécessaire complète la somme à 33.000 €.

Adopté à l'unanimité

7° Fixation et vote des taux d'imposition locaux 2013

Maintien des taux 2012 sans majoration

Adopté à l'unanimité

8° Budget primitif 2013

Après examen en Commission Travaux et Finances, le budget de fonctionnement présenté par Denis Hervieux est de 1.682.471 ,86 € pour un montant en investissements de 1.440.588,70 €.

Après reprise des opérations en cours, de nouvelles opérations sont votées comme une tranche supplémentaire d'éclairage public, des travaux d'amélioration des voies communales, l'agrandissement des vestiaires sportifs ou l'aménagement du parking près de l'église ainsi que l'achat de matériel et outillage, d'un véhicule, du matériel informatique ou des jeux près du city stade pour les enfants.

Par contre nous sommes dans l'obligation de reporter la seconde tranche d'aménagements sécuritaires sur la route d'Etretat imposé par le Département pour passage du câble Eolien par RTE en 2017.

Adopté à l'unanimité

9° Effacement réseaux – 14° tranche

Suivant possibilité technique une nouvelle tranche d'effacement de réseaux sur la route d'Etretat est estimée à 119.600 € avec participation du Syndicat de 36.910,40 €.

Adopté à l'unanimité

10 ° Eclairage public – 28 ° tranche

Il s'agit de la fourniture et pose de 4 mats et lanternes sur la route d'Etretat pour 12.139,76 € soit après subvention un coût pour la Commune de 6.881,21 €.

Adopté à l'unanimité

11 ° Modification temps de travail d'un Agent

Passage de 28 à 30 h pour le cuisinier de la cantine afin de pouvoir réaliser des achats en direct.

Adopté à l'unanimité

12° Création et suppression de poste

Départ d'un adjoint administratif en comptabilité à 21 h/semaine remplacé par un agent en cours de recrutement à 14h/semaine.

Adopté à l'unanimité

13° Durée d'amortissement

Amortissement des frais d'études et de logiciels entre 5 et 3 ans.

Adopté à l'unanimité

14 ° Questions diverses

Néant

La séance est levée à 21h 45.